

Nombre d'élus exercice : 13
Nombre d'élus présents : 8
Quorum : 7
Nombre de votants : 10

PROCES-VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL MAIRIE DE JAULDES

Lundi 19 juin 2023 à 18h30

Le Conseil municipal de la commune de Jauldes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la Présidence de Monsieur BOIVENT Sébastien, Maire.

PRESENTS : MMES GUÉRIN – LESENNE – TABEL

MM BOISSIER DECOMBES – BOIVENT – DESCLIDES – DESLANDES –
HUBERT

EXCUSÉS : MMES POT - SCHROEDER – M SUTRE

ABSENTS : MM JUANOLA – LEROY

POUVOIRS : MME SCHROEDER a donné pouvoir à MME TABEL

M SUTRE a donné pouvoir à M BOIVENT

Monsieur le Maire ouvre la séance :

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 15 MAI 2023
2. 2023-06-01 D : DM – FRAIS DE NOTAIRE CHAMP MAISON LEPINE
3. 2023-06-02 D : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS
4. 2023-06-03 D : DEMANDE DE REMISE SUR LOCATION AIRE DE LOISIRS DE COMBE A ROUX.
5. 2023-06-04 D : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE CONTROLE DES EXTINCTEURS
6. 2023-06-05 D : RECRUTEMENT CDD EN REMPLACEMENT DE PERSONNEL ABSENT
7. 2023-06-06 D : DESIGNATION DE COORDINATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION
8. 2023-06-07 D : ATD – PROJET GARDERIE – PREAU – ISOLATION THERMIQUE ECOLE
9. 2023-06-08 D : CAF – CONVENTION COMPLEMENTAIRE
10. 2023-06-09 D : SIVOS – NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

La secrétaire de séance est Madame TABEL.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 15 MAI 2023

Le compte-rendu est adopté sans remarque aucune.

2. 2023-06-01 D : DM – FRAIS DE NOTAIRE CHAMP MAISON LEPINE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'acquisition du champ de la maison Lépine en 2022, il convient de régler les frais de notaire. Ces derniers n'étant pas prévus dans le budget primitif 2023 (délibération n°2023-03-02 D du 27 mars 2023), Monsieur le Maire propose de faire la décision modificative de budget suivante :

- En dépenses :
- o Crédits à ouvrir :

Imputation	Nature	Montant
021/2111	Terrains nus (opération 202310 – Champ Maison Lépine)	800,00 €
	Total	800,00 €

- o Crédits à réduire :

Imputation	Nature	Montant
021/2188	Autres immobilisations corporelles (opération 202308 – Eclairage parking Maison Lépine)	800,00 €
	Total	800,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

3. 2023-06-02 D : SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

Monsieur BOISSIER DESCOMBES, adjoint à la vie associative, soumet au Conseil Municipal les diverses demandes de subvention émanant d'associations, regroupements ou amicales qui ont été reçues en mairie.

Monsieur BOISSIER DESCOMBES présente l'analyse effectuée pour l'ensemble des demandes et propose d'attribuer les subventions ainsi :

- Entente Pongiste Tourriers-Jauldes 350,00 €
- AIPE 500,00 €
- Jauldes, Animations et Loisirs 500,00 €
- Les Bergères 500,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur BOISSIER DESCOMBES et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

4. 2023-06-03 D : DEMANDE DE REMISE SUR LOCATION AIRE DE LOISIRS DE COMBE A ROUX

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le four électrique de l'Aire de Loisirs dysfonctionne, et qu'il est en cours de réparation. Les locataires du site sont informés une semaine avant l'utilisation du site de ce problème.

Cependant, lors de la location du week-end des 27 et 28 mai dernier, l'administré-loueur du site a demandé à avoir une remise sur la location du site du fait qu'il ne pouvait pas utiliser le four.

Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal sur ce sujet et sur l'éventuel montant du remboursement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte de rembourser la somme de 20 € pour le week-end mentionné ci-dessus et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

5. 2023-06-04 D : CHOIX DU FOURNISSEUR POUR LE CONTROLE DES EXTINCTEURS

Monsieur le Maire expose que le contrat qui lie la collectivité avec ISOGARD pour le contrôle des extincteurs et des baies de désenfumage de la salle des fêtes arrive à son terme prochainement et qu'il convient de le renouveler ou de choisir un nouveau fournisseur.

Monsieur le Maire présente les devis qu'il a en sa possession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, retient l'offre de l'entreprise SARL Incendie Services et donne mandat à Monsieur le Maire pour signer les documents nécessaires.

6. 2023-06-05 D : RECRUTEMENT CDD EN REMPLACEMENT DE PERSONNEL ABSENT

Monsieur le Maire expose que lorsqu'un agent est en arrêt maladie ou accident du travail, il ne peut pas recruter sans l'aval du Conseil Municipal, ce qui pose actuellement un problème aux services techniques par exemple, en cette période de l'année qui est riche d'activités.

En conséquence, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de pouvoir recruter un agent en CDD, dans le cadre d'un agent absent pour maladie, accident du travail ou tout autre imprévu provoquant une absence et ce, sur la durée du mandat.

Monsieur le Maire précise que la personne remplaçante ne pourra pas être employée plus d'heures que fait l'agent titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la proposition de Monsieur le Maire, lui donne mandat pour signer les documents nécessaires sur le mandat en cours et demande à Monsieur le Maire de l'informer lors des conseils municipaux.

7. 2023-06-06 D : DESIGNATION DE COORDINATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques,

Vu la loi n°78-17 du 6 janvier 1973 sur l'informatique, les fichiers et les libertés,

Vu la loi n°2022-276 du 27 février 2022 relative à la démocratie de proximité (notamment son titre V, articles 156 à 158),

Vu le décret en Conseil d'Etat n°2003-485 du 5 juin 2003, modifié définissant les modalités d'application du titre V de la loi n°2002-276,

Vu le décret n°2003-561 du 23 juin 2003 modifié, fixant l'année de recensement pour chaque commune,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant que la collectivité doit organiser pour l'année 2024 les opérations de recensement de la population,

Considérant qu'il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de nommer Madame Brigitte GUEDES comme coordinateur communal afin de mener l'enquête de recensement pour l'année 2024.

Monsieur le Maire propose que pour faire face à l'augmentation de travail, Madame Brigitte GUEDES pourra bénéficier à sa convenance d'heures complémentaires rémunérées et/ou de repos compensateurs.

Monsieur le Maire propose également de créer les emplois de non titulaires en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi précitée, pour faire face à des besoins occasionnels à raison de 2 postes d'agents recenseurs, non titulaires, à temps non complet, pour la période allant de début janvier à mi-février 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les différentes propositions de Monsieur le Maire, lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

8. 2023-06-07 D : ATD – PROJET GARDERIE – PREAU – ISOLATION THERMIQUE ECOLE

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénover thermiquement l'école et d'agrandir la garderie périscolaire. Dans le cadre d'une recherche d'économie d'énergie, la collectivité a constaté que le bâtiment de l'école est très énergivore. L'isolation des murs est faible voire inexistante et les menuiseries installées récemment ne sont pas suffisante aux besoins en termes de confort d'usage hivernale ou estival.

Monsieur le Maire précise que l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération est évaluée à 632 086€ TTC coût d'opération, dont 384 623€ HT affectés aux travaux.

Monsieur le Maire indique, par ailleurs, que la réalisation de ce programme rend nécessaire le recours à un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Monsieur le Maire,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment le livre IV de la seconde partie relative aux dispositions propres aux marchés publics liés à la maîtrise d'ouvrage publique et à la maîtrise d'œuvre privée,

Considérant le programme et l'enveloppe prévisionnelle de l'opération tels qu'exposés précédemment,

D E C I D E

- D'approuver la réalisation du projet de rénovation de l'école ;
- D'adopter le programme de l'opération ;
- D'approuver l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération ;
- De solliciter, à ce titre, toute subvention mobilisable et notamment auprès de l'Etat, du Conseil Départemental de la Charente et Région Nouvelle-Aquitaine ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ces demandes de subventions ;
- De prévoir l'inscription des crédits nécessaires à la réalisation de l'opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout marché de maîtrise d'œuvre pour ce projet.

	Isolation intérieur	Rénovation bâti ancien pour le périssable	création d'un préau (entrée)	Total (solution Isolation Intérieur)
Surface du Projet Bâti	188 m ²	161 m ²	61 m ²	410 m ²
ESTIMATION PREVISIONNELLE DES TRAVAUX				
installation de chantier + démolition	14 000	12 000	1 500	27 500
déconstruction	-	-	-	-
Gros œuvre (maçonnerie, béton, menuiserie extérieur et ITE)	27 345	71 003	5 850	104 198
2nd œuvre (à détailler)	124 018	94 304	-	218 323
préau (structure)	-	-	34 602	34 602
				-
COÛT TOTAL DES TRAVAUX [HT]	1 65 363	177 308	41 952	384 623
5% Taux de tolérance études	8 268	8 865	2 098	19 231
5% Taux de tolérance travaux	8 682	9 309	2 202	20 193
Sous-Total	16 950	18 174	4 300	39 424
ESTIMATION DES PRESTATIONS DE SERVICE				
Relevé topographique de l'ensemble bâtiminaire	2 500	-	-	2 500
Étude géotechnique	-	-	2 500	2 500
≈ 1,5% Assurance Dommage Ouvrage (% du coût travaux)	2 480	2 660	629	5 769
Études techniques autres (Diagnostics amiante et plomb)	1 200	-	-	1 200
Publicités pour consultations	1 400	-	-	1 400
Sous-Total	7 580	2 660	3 129	13 369
ESTIMATION DES HONORAIRES				
Maître d'œuvre (forfaitaire) (12,5%)	20 670	22 160	5 240	48 070
Contrôleur Technique	4 130	4 430	1 050	9 610
Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé	3 310	3 550	840	7 700
Sous-Total	28 110	30 140	7 130	65 380
ESTIMATION DES REVISIONS				
5% Révisions du montant prévisionnel des travaux	9 116	9 774	2 313	21 202
5% Révisions des honoraires	1 406	1 507	357	3 269
Sous-Total	10 521	11 281	2 669	24 471
MONTANT PREVISIONNEL DE L'OPERATION				
COÛT TOTAL DE L'OPERATION [HT]	228 525	239 562	59 180	527 267
COÛT TOTAL DE L'OPERATION [TTC]	273 957	287 162	70 947	632 066

9. 2023-06-08 D : CAF – CONVENTION COMPLEMENTAIRE

Monsieur le Maire rappelle le CEJ (Contrat Enfance-Jeunesse) qui liait la CAF aux collectivités (dont GrandAngoulême, Champniers, Brie, Jauldes, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillet Saint Estèphe, SIVOM ASBAMAVIS, Sireuil, Trois Palis, Claix) est arrivé à son terme le 31 décembre 2022.

Le partenariat s'inscrit désormais dans le cadre politique qu'est la CTG (Convention Territoriale Globale) signée avec la CAF, GrandAngoulême, les 38 communes et les 4 syndicats intercommunaux pour la période 2019-2022 (convention prolongée jusqu'au 31 décembre 2024).

Cet engagement se concrétise à travers la signature :

- d'une convention complémentaire à la CTG par GrandAngoulême, Champniers, Brie, Jauldes, Mouthiers-sur-Boëme, Rouillet Saint Estèphe, SIVOM ASBAMAVIS, Sireuil, Trois Palis et Claix.
- de COF (Convention d'Objectifs et de Financements) par chaque gestionnaire pour tout équipement et action concerné.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer la convention complémentaire à la CTG ci-annexée, ainsi que les conventions d'objectifs et de financements qui en découleront pour les équipements et actions gérés en directs par la collectivité ou dont elle a confié la gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte la demande de Monsieur le Maire et lui donne mandat pour signer les documents nécessaires.

10. 2023-06-09 D : SIVOS – NOMINATION D'UN DELEGUE TITULAIRE

Madame Anne TABEL a démissionné de son poste d'élu titulaire du SIVOS Coulgens-Jauldes, pour des raisons personnelles.

Monsieur Pierre DESCLIDES, adjoint aux affaires scolaires et Président du SIVOS Coulgens-Jauldes, demande s'il y a des candidats pour remplacer cette déléguée titulaire.

Monsieur Sébastien BOIVENT se présente.

Après vote, Monsieur Sébastien BOIVENT est élu délégué titulaire.

Monsieur Pierre DESCLIDES informe que Monsieur Sébastien BOIVENT était jusqu'à présent suppléant au SIVOS Coulgens-Jauldes. En conséquence, il convient d'élire un nouveau suppléant.

Monsieur Pierre DESCLIDES demande s'il y a des candidats.

Madame Peggy GUÉRIN se porte candidat.

Après vote, Madame Peggy GUÉRIN est nommée, déléguée suppléante au SIVOS Coulgens-Jauldes.

11. QUESTIONS DIVERSES

- Informations sur les syndicats intercommunaux

• ATD 16

Monsieur le Maire informe que l'ATD 16 a obtenu une subvention pour numériser les plans des voies communales et des chemins ruraux. Ce travail de cartographie a déjà été réalisé par la commune de Jauldes. Toutefois, les données seront reprises par l'ATD 16 pour les insérer gratuitement dans le cadastre.

Un travail complémentaire de recensement des ouvrages d'art (ponts, murets de soutènement) a été lancé en complément du dispositif précédent. Les données concernant la commune de Jauldes seront transmises à l'ATD 16 dès que le relevé de terrain sera réalisé.

• SDEG 16

Monsieur SUTRE a fait passer une note sur les différentes réunions auxquelles il a assisté depuis le dernier conseil municipal :

- La convention de service public entre ENEDIS/ EDF et le SDEG16 qui se termine le 14 juin 2023 doit être renouvelée. La nouvelle convention pour une durée de 30 ans est calquée sur la convention nationale avec quelques aménagements positifs pour la Charente, notamment sur les financements.
- Les autres points concernaient des modifications budgétaires et surtout un échange sur la tarification EDF pour les collectivités.
- **SIVOS Coulgens-Jauldes**

Madame LESENNE et Monsieur DESCLIDES informent que lors du dernier comité syndical du 15 juin, les délégués ont accepté une hausse de 10 centimes par repas pour la cantine (soit 2,90€/repas).

Lors de cette réunion, il a également été décidé de ne pas reconduire le ramassage scolaire dans les hameaux de Jauldes en raison du nombre très limité d'enfants concernés par ce service.

Une réflexion pour optimiser le service navette entre les deux écoles est en cours.

Monsieur DESCLIDES indique la répartition des effectifs et la répartition des classes telle que donnée en conseil d'école, celle-ci étant susceptible d'évoluer d'ici la rentrée de septembre.

Classes	Enseignantes	Effectifs prévisionnels rentrée 2023
TPS-PS-MS	Mme GOURDOU	21
MS-GS	Mme LAPEYROLERIE	20
CP-CE1	Mme VILLECHAISE	22
CE2-CM1	Mme SEIGNEURIN	22
CM1-CM2	Mme LUCAS	22
	TOTAL	107

- **Décision du Maire n°2023/01**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une dépense plus importante que prévue pour l'acquisition de porte-vélos (+ 120 €) compte tenu du choix de la commission « travaux » d'en acheter davantage que prévu lors de l'élaboration du BP.

Conformément à la nomenclature M57 en vigueur, Monsieur le Maire informe que cette dépense est marquée par une opération sur la ligne « support vélo ».

- **Questions diverses**

• Collectif « Bassines non merci »

Le collectif « Bassines Non Merci » sollicite l'avis des communes du département au sujet du projet de méga bassines sur le bassin de l'Aume-Couture.

Après en avoir débattu et notamment abordé la question de l'argent public dans ce projet, les conseillers municipaux se prononcent sur l'inscription de ce point aux délibérations du prochain Conseil Municipal programmé le 10 juillet 2023 :

- 4 sont contre
- 2 ne se prononcent pas
- 2 sont pour

• Commission « Travaux- voirie »

La commission « travaux-voirie » a sélectionné trois chantiers :

- Rue P-F LESENNE
- Chemin de Magnac
- Chemin des Champs de Cailloux

Plusieurs offres, présentant de gros écarts de prix, sont présentées (EUROVIA, SLTP, EIFFAGE). Monsieur le Maire est en attente d'autres devis.

EUROVIA est mieux placé avec un devis à 45 924€ pour la pose d'enrobé (sous réserve de nouvelles offres). Les aides FDAC s'élèveraient à 6812 € pour un reste à charge d'environ 39 000€.

• « Diagnostic en roulant »

Dans le cadre de la création d'un itinéraire cyclable entre Jauldes et Champniers, un essai « réel » est proposé au départ de Jauldes le samedi 24 juin 2023. Messieurs BOISSIER DESCOMBES et HUBERT se portent volontaires pour y participer.

- « Savoir rouler à vélo »

En 2024, la commune de Jauldes est retenue pour l'opération « Savoir rouler à vélo ». GENERATION VELO, GrandAngoulême et le Conseil départemental financeront le dispositif pour les élèves de CM1-CM2.

- FNACA

La FNACA sollicite la commune pour la plantation d'un arbre de la paix en mémoire des anciens combattants du Maroc, de la Tunisie et de l'Algérie. La plantation est programmée à l'automne.

- Plan Chaleur du Gouvernement

Monsieur le Maire informe que le Gouvernement recense les ilots de fraîcheur sur les communes. Il est demandé de lister les espaces frais du territoire en vue des prochains épisodes de forte chaleur.

- Contact Jauldois

La rédaction du prochain Contact Jauldois est en cours. Il paraîtra début juillet.

- Communauté d'agglomération GrandAngoulême »

- CARTECLIMA

Monsieur le Maire indique avoir participé, avec Monsieur SUTRE, à la commission territorialisée qui s'est déroulée à Magnac-sur-Touvre le 6 juin dernier. Plusieurs thématiques ont été soumises à la réflexion des élus pour construire le projet politique.

- Groupe de travail « Transport-mobilité »

La réunion du 8 juin dernier concernait l'état des lieux des véhicules électriques et parcs de bornes de recharge :

- actuellement environ 2200 véhicules électriques ou hybrides rechargeables sont présents sur le territoire,

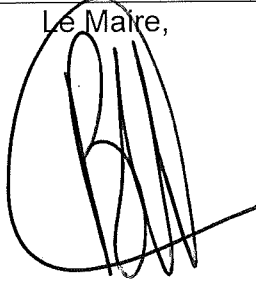
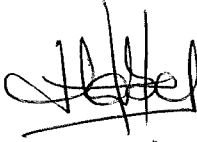
- un parc d'environ 1900 bornes de recharge sur le département : 65% parc privé et 35% entreprises et public (153 pour le SDEG). La projection à 10 ans montre qu'il faudra multiplier par 10 le nombre de bornes de recharge.

- le schéma départemental d'installation des bornes IRVE établi par le SDEG a été validé par la Préfecture, celui-ci étant basé sur le trafic routier actuel. JAULDES pourrait bénéficier d'une borne en 2025, 3 en 2030 et 6 en 2035.

- Dates à retenir :

- 30 juin : kermesse à 17h suivi du spectacle des enfants à 19h
- 4 juillet : remise des cadeaux aux CM2
- 18 janvier au 17 février 2024 : recensement de la population

La séance est levée à 20h15.

<p>Le Maire,</p> 	<p>Le secrétaire de séance,</p> 
--	--

